



Contact presse :

Unédic
Direction Information Communication
Tél. 01 53 17 23 36 / 23 59

| COMMUNIQUE

Le conseil d'administration de l'Unédic autorise le recours à un emprunt obligataire

Paris, le 20 novembre 2009

Le Conseil d'administration du 20 novembre 2009 a autorisé l'Unédic à recourir à un emprunt obligataire de 4 milliards d'euros, à échéance de trois ans.

Cette décision traduit la capacité de bonne gestion des Partenaires sociaux et permet d'anticiper les besoins financiers de l'Assurance chômage afin de faire face à la dégradation du marché du travail.

Fondé sur l'hypothèse d'une évolution du PIB de -2,2% en 2009 et +1,1% en 2010, le résultat financier de l'Assurance chômage devrait présenter un déficit de 902 millions d'euros en 2009 et de 3,6 milliards d'euros en 2010. La situation financière cumulée de l'Assurance chômage serait alors de -5,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009 et de -9,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

En prévision de cette émission obligataire, l'Unédic avait sollicité l'avis des trois principales agences de notation financières qui lui ont attribué cet été les meilleures notes à long et moyen termes (AAA).

L'excellence de ces notes permettra à l'Unédic d'émettre dans les prochains jours des obligations aux meilleures conditions du marché afin de garantir la continuité du service des allocations chômage.

L'Unédic tient d'ailleurs à rappeler que le déficit prévisionnel de l'Assurance chômage ne perturbera d'aucune manière le versement des allocations aux demandeurs d'emploi indemnisés. La convention d'Assurance chômage, entrée en application depuis le 1^{er} avril, verra ses dispositions appliquées intégralement.